

Initiatives parlementaires

Nous avons mis sur pied une stratégie de Planification de l'emploi avec des programmes comme ceux de Développement des collectivités et de Développement de l'emploi ainsi que les programmes Défi. Nous avons parlé des secteurs privé et parapublic. Dans le cadre du programme Défi '86, le nombre total des emplois fournis par le secteur privé en 1986 se chiffrait à 29 619 contre 48 204 pour le secteur parapublic. Les proportions sont très importantes par rapport à la motion dont nous sommes saisis. Elles réfutent complètement tout ce que le député a soutenu ou tenté de faire valoir. La proportion totale des emplois créés dans le secteur privé est de 38,1 contre 61,9 pour le secteur parapublic. On peut citer des chiffres analogues pour le reste des activités du programme de Planification de l'emploi.

Nous avons certes pris le secteur privé comme cible, parce que c'est là que se créent les emplois à long terme. Mais il n'a absolument pas pris toute la place. En fait, le secteur parapublic compte en général pour la plus grande part de l'activité permanente.

Il importe que les Canadiens comprennent que la stratégie de Planification de l'emploi est marquée au coin de la souplesse. En Ontario, il y a beaucoup d'activité et un grand nombre d'emplois. Le taux de chômage à Toronto est maintenant de 5,1 p. 100. Mais on ne trouve peut-être pas autant d'emplois dans la circonscription du député ou à Terre-Neuve. La stratégie de Planification de l'emploi permet de s'attaquer au problème avec souplesse. Les chiffres démontrent qu'elle donne des résultats en termes de création d'emplois, et les chiffres absolus démontrent que nous continuons d'encourager le secteur parapublic à participer à la stratégie de Planification de l'emploi. Le député et tous les intéressés n'ont qu'à prendre connaissance des statistiques pour le constater.

La différence se fera vraiment sentir dans six mois ou un an. Le taux de chômage au Canada a baissé de façon marquée. Il se situe à 9,4 p. 100, soit son plus bas niveau depuis près de sept ans. Tous les autres indicateurs économiques donnent à penser que les programmes mis en oeuvre par le ministre des Finances (M. Wilson) et d'autres ministres donnent des résultats concrets qui permettent d'instaurer le climat économique à long terme nécessaire aux Canadiens pour prospérer et assurer leur avenir.

Selon moi, il serait juste de dire que certains programmes de la stratégie de Planification de l'emploi n'ont pas encore donné les résultats escomptés. Il y a notamment le programme d'aide à l'innovation qui permettra aux particuliers ou aux groupes du secteur privé ou parapublic de présenter des idées dont nous pourrions nous inspirer. Il s'agit presque d'un mini-programme de recherche et de développement, et il permettra aux particuliers et aux groupes qui le désirent, dont certains, peut-être résident dans la circonscription du député, de faire certaines propositions au gouvernement. Avec notre appui, ils pourront découvrir si de nouvelles méthodes et idées pourraient donner de meilleurs résultats dans un certain milieu de travail.

Je voudrais faire une suggestion au député. Il a parlé de la participation des députés. Or, un autre élément important de la stratégie de Planification de l'emploi est le conseil consultatif local. Ce conseil doit normalement comprendre le ou la députée de la circonscription si il ou elle décide d'y participer directement et il permet d'être sensible aux besoins locaux. Les

députés ont ainsi l'occasion de dire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) et au gouvernement lui-même ce qu'ils ont à reprocher aux programmes mis en oeuvre dans diverses régions.

J'ignore s'il existe un conseil consultatif régional dans la circonscription du député de Montréal—Sainte-Marie et j'ignore aussi s'il en fait partie. Il me fait signe que non. Cela signifie qu'il est en quelque sorte un peu déphasé. En dépit des résultats tangibles qu'on a vus un peu partout au Canada, il résiste à l'idée. Il résiste même à l'idée d'y participer. Ses électeurs pâtissent probablement du fait qu'il refuse de changer ses vieilles habitudes de distribuer aux gens des emplois qui dureraient deux semaines ou deux mois, selon le cas, après quoi c'était tant pis pour eux.

Notre gouvernement refuse d'aborder le problème de l'emploi de cette façon. Il est en train de mettre sa stratégie au point et ses réalisations à ce jour sont notables. Nous savons que, dans six mois environ, nous serons en mesure de faire une évaluation encore plus précise de nos efforts et d'apporter les changements nécessaires à notre stratégie. Nous attendons impatiemment les recommandations positives du député qui a présenté cette motion, qui de toute évidence est irrecevable. Elle est assurément inexacte car les données officielles ne la corroborent en rien. Je pourrais aussi donner au député d'autres chiffres qui confirmeraient mon point de vue.

En vertu du programme Défi 86, je le répète, le secteur parapublic reçoit encore la part du lion. Près des deux tiers des crédits affectés à ce programme vont à des organismes à but non lucratif. Aucuns contingents ne sont prévus. Nous nous sommes fixés des objectifs car nous essayons de venir en aide au secteur privé vu qu'il crée les emplois à long terme. Il crée des emplois qui durent non pas deux, quatre, ou six semaines, mais bien deux, quatre et six ans. Le député qui vient de dénigrer ce programme mérite bien, à mon avis, d'être membre de son parti et de siéger de l'autre côté de la Chambre.

• (1720)

[Français]

Mme Anne Blouin (Montmorency—Orléans): Madame la Présidente, l'honorable député n'est certes pas sérieux lorsqu'il affirme que les groupes sociaux et communautaires n'ont pas leur place dans les programmes d'emploi du gouvernement.

Aucune autre administration n'a mis autant de détermination pour consulter les Canadiens, et je dis tous les Canadiens, sur l'orientation future du marché du travail de notre pays. Nombre de particuliers et d'organisations ont répondu à l'appel à la consultation et ont relevé le défi que nous leur lançons de travailler avec nous pour trouver des solutions au problème du chômage.

Madame la Présidente, la planification de l'emploi n'écarte aucun segment de la société qui puisse aider à développer les ressources humaines du pays. Tout au contraire, elle s'attache aux besoins de la façon la plus concrète et la plus appropriée possible. Le défi qui s'offre à nous est celui de choisir le meilleur moyen de combler un besoin et c'est en cela que réside la force de notre programme. Grâce à sa grande souplesse, la planification de l'emploi peut répondre à un éventail de besoins aussi vastes et diversifiés que l'est notre pays.